



IADT
INSTITUT D'Auvergne DU
DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES



Observatoire de la
Décentralisation



APPEL A COMMUNICATIONS

Colloque Le tourisme de mémoire Un atout pour les collectivités territoriales ?

9-10 avril 2015

à l'Institut d'Auvergne du Développement des Territoires de Clermont-Ferrand

Le tourisme de mémoire ne semble pas devoir être associé exclusivement à un épisode traumatique du passé, ni, non plus, à tout ce qui a trait au passé en général, au risque de confondre l'histoire et la mémoire.

Pour que l'on puisse parler de tourisme de mémoire, il faut que les éléments que l'on souhaite « patrimonialiser » fassent réellement « sens » pour certaines catégories de population, qu'ils participent à leur identité profonde, ce qui suppose à la fois diverses échelles d'analyse, une certaine relativité et beaucoup de complexité. Cela pose aussi la question de la réception car la mémoire, qui fera « sens » pour certains, restera seulement objet distant pour d'autres. Une piste, parmi d'autres, qui peut faire « sens » est celle de l'émergence d'une identité culturelle, et pour laquelle le tourisme de mémoire peut jouer un rôle très important. On peut penser ici à l'identité culturelle et à la citoyenneté européenne... en relation avec la « mise en tourisme » de certains lieux où s'est manifesté une prise de conscience européenne.

Le tourisme de mémoire est d'ailleurs souvent lié au patrimoine immatériel, enfoui dans la mémoire des communautés.

Une typologie des « mémoires » peut être avancée, en relation avec le tourisme : la mémoire liée à l'histoire de certains territoires (pouvant être aussi des parcours, des chemins, des itinéraires, des routes etc.) peut conduire au « tourisme mémoriel » ; la mémoire relative à l'artisanat, aux savoir-faire du passé est susceptible d'induire ce que l'on appelle généralement le « tourisme industriel » ; la mémoire attachée aux goûts et arts de la table qui génère le « tourisme gastronomique » ; la mémoire agro-pastorale que l'on retrouve dans l'« agritourisme », le « tourisme de nature » et, plus généralement, l'« écotourisme ».

Cette typologie se retrouve en grande partie, du moins pour leur dimension « mémorielle », dans les pôles d'excellence que Laurent FABIUS – ministre des Affaires étrangères et du développement international, en charge avec la Secrétaire d'État, Fleur PELLERIN, de la Promotion du tourisme – a présenté lors de la clôture des Assises du Tourisme le 19 juin dernier. Ces cinq pôles sont « la gastronomie et l'oenotourisme, le sport et la montagne, l'écotourisme, les savoir-faire (comme l'artisanat et le luxe) et le tourisme urbain » ; ils sont censés permettre d'« accroître la visibilité et la lisibilité de l'offre et pour que les acteurs du tourisme se mobilisent autour de priorités partagées ».

C'est notamment au niveau des acteurs que réside un problème majeur. Les obstacles à surmonter pour les fédérer, du moins en France, sont nombreux : organisation atomisée du tourisme, recouvrement de compétences, hétérogénéité des intervenants, définition de frontières pertinentes d'une destination etc. Sans oublier la réforme territoriale de la République dont l'un des projets de loi précise, dans son article 28, que le tourisme demeure une des compétences partagées par l'ensemble des niveaux de collectivités territoriales !

L'observation du tourisme de mémoire au regard des moyens mis à sa disposition, de sa « valorisation » et de la mesure de ses retombées fait apparaître des situations et pratiques très différentes. Mais rares sont les exemples de procédures d'évaluation économique et de réception. Cependant, il existe des instruments de mesure des « externalités », au sens large du terme, d'événements touristiques, y compris lorsqu'ils sont liés à la (ou les) mémoire(s). On pense en particulier au modèle EVALTO mis au point par les experts de la Cité Européenne de la Culture et du Tourisme Durable.

Sur ces bases, le présent appel à communications invite les contributeurs à s'intéresser, entre autres, aux problématiques suivantes :

- Comment (re)découvre-t-on la « mémoire » liée à tel ou tel patrimoine matériel ou immatériel ? Comment la mémoire concoure-t-elle au processus de patrimonialisation et à la constitution de ressources touristiques matérielles et immatérielles ? Le colloque pourra faire référence aussi bien à des expériences locales françaises qu'à des exemples étrangers. Il devra s'interroger sur ce que nous enseigne en la matière d'autres pays que la France.
- Quelles sont les procédures de « mise en tourisme » des mémoire(s), que les acteurs locaux peuvent mettre en place afin d'en tirer le meilleur parti ? On pourra faire référence à toute une série d'opérations allant du label (Maisons des Illustres, par exemple) jusqu'au contrat de destination, en passant par les concours (Destinations Européennes d'Excellence), les mises en réseau (Clusters ou autres techniques de polarisation). Les deux questions essentielles qu'il faudra avoir en tête sont : Quel « périmètre » retenir ? Quelle gouvernance mettre en place ?
- Quelles méthodes pour évaluer les impacts du « Tourisme de mémoire » ? Le tourisme de mémoire est-il créateur d'un marché, d'opportunités de créations d'entreprises ? Qui s'approprie ces opportunités ? Au-delà de la dimension économique de la question, il conviendra de s'interroger sur la réception du tourisme de mémoire, autrement dit : comment les touristes et les autochtones « reçoivent » la mise en tourisme de telle ou telle mémoire ?
- Comment cohabitent le tourisme de mémoire et les communautés locales ? À cet égard, il serait intéressant d'accueillir des développements relatifs à la création d'indicateurs qualitatifs pour évaluer les retombées sociales, mais aussi d'incitation à la pratique de visite culturelle.

Les modèles et études de cas présentés devront permettre d'apporter des informations indispensables pour assurer un succès pérenne à la mise en tourisme de différentes mémoires.

Ce colloque souhaite donc cibler ces questions. Les propositions de communication pourront

s'appuyer sur des expériences choisies et mises en réseau en France, mais les organisateurs souhaitent vivement une ouverture à d'autres terrains internationaux ou des interventions proposant une montée en généralisation et un recul épistémologique sur les exemples étudiés.

Comité scientifique :

Le comité scientifique est placé sous la responsabilité de :

Laurent RIEUTORT, CERAMAC, géographie, Université Blaise Pascal et Jacques SPINDLER, droit et finances publiques, Université de Nice Sophia Antipolis

Il comprend par ailleurs les membres suivants :

Jean-Luc ALBERT, droit public, Université d'Auvergne

Jacinthe BESSIERE, sociologie, Université de Toulouse 2 Le Mirail

Cécile CLERGEAU-ALLAIN DES BEAUVAIS, sciences de gestion, Université d'Angers

Nadine DANTONEL-COR, droit public, Université de Lorraine

Jacques FIALAIRE, droit public, Université de Nantes

Jean-Christophe GAY, géographie, Université de Nice Sophia Antipolis

Anne-Marie MAMONTOFF, sociologie, Université de Perpignan – Via Domitia

Jean-Pierre MARTINETTI, Cité Européenne de la Culture et du Tourisme Durable

Gérald ORANGE, droit, Université de Rouen

Caroline TAFANI, géographe, Université de Corse Pascal Paoli

En partenariat avec :

- Le Groupement de Recherche sur l'Administrations Locale en Europe (GRALE, Paris - Site Internet : <http://www.univ-paris1.fr/it/autres-structures-de-recherche/gral/>)
- L'Association Francophone de Management du Tourisme (AFMAT - Site Internet : www.afmat.org)
- La CECTD (Cité Européenne de la Culture et du Tourisme Durable – Site Internet : www.cctd.eu/La-CECTD)
- L'UFR THI (Tourisme, Hôtellerie Internationale de l'Université de Perpignan – Via Domitia – Site Internet : http://www.univ-perp.fr/fr/UFR_et_instituts/sthi.html) et le CRESEM (Centre de Recherche sur les Sociétés et Environnements en Méditerranée)
- La MSH de Clermont-Ferrand
- Le Centre Michel de l'Hospital de l'Université d'Auvergne

Comité d'organisation :

Jean-Luc ALBERT, Université d'Auvergne

Pierre-Julien CANONNE, GIP IADT

Mauricette FOURNIER, CERAMAC, Université Blaise-Pascal

Daniel RICARD, CERAMAC, Université Blaise-Pascal

Laurent RIEUTORT, CERAMAC, Université Blaise-Pascal

Grégoire ROUCHIT, GIP IADT

Jacques SPINDLER, Université de Nice Sophia Antipolis

Frédérique VAN CELST, CERAMAC, Université Blaise-Pascal

Calendrier :

- Date limite de réception des propositions de communications : **15 décembre 2014**. Les intentions de communications doivent être envoyées sous forme d'un résumé de 4500 caractères au maximum précisant le titre de la communication, les auteurs (avec leurs coordonnées), les enjeux du sujet, le positionnement théorique, la problématique, la méthode et les principaux résultats ainsi que quelques indications bibliographiques.

Les intentions de communications sont à adresser par voie électronique à l'adresse suivante : gis-cnrs.grale@univ-paris1.fr avec copie à : Laurent.Rieutort@univ-bpclermont.fr et spindler@unice.fr

- Sélection des propositions de communications : **23 janvier 2015**. - Le texte complet d'une vingtaine de pages (40.000 caractères au maximum) doit être envoyé pour le **23 mars 2015**.